NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/HRC/9/NGO/44
29 août 2008

FRANÇAIS SEULEMENT

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Neuvième session
Point 3 de l'ordre du jour

PROMOTION ET PROTECTION DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME, CIVILS, POLITIQUES, ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, Y COMPRIS LE DROIT AU DEVELOPPEMENT

Exposé écrit* par le Bureau international catholique de l'enfance (BICE), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[25 août 2008]

---

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

GE.08-15341

Formes contemporaines d'esclavage

Le Bureau international catholique de l'enfance (Bice) se félicite de l'adoption de la résolution 6/14 du Conseil des droits de l'homme du 28 septembre 2007 qui a créé le mandat de Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage et de l'entrée en fonction de Mme Gulnara Shahinian à ce poste en mai dernier. Après le Groupe de travail de l'ancienne Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme sur cette question, cette décision prouve la volonté des Etats de faire progresser, au sein de la hiérarchie du système onusien des droits de l'homme, la thématique des formes contemporaines d'esclavage et de mettre en œuvre leur régulation.

Les formes contemporaines d'esclavage sont une atteinte à la liberté de l'être humain et ont en commun de générer une situation de servitude dont le caractère attentatoire est un non respect de la dignité humaine et la pleine jouissance des autres droits de l'homme.

La fonction de Rapporteur spécial a pour but d'évaluer l'étendue d'une violation des droits de l'homme et d'en comprendre les modalités afin de créer des systèmes de régulation internationale visant à déclencher, au sein des législations internes, l'engagement politique des autorités publiques à lutter contre ces violations et à protéger les victimes. Dans ce contexte, il serait souhaitable que ce nouveau mandat permette une pédagogie et une sensibilisation efficaces de la lutte contre cette infraction tout en restant ouvert à l'évolution de cette délinquance tant dans ses causes que dans ses conséquences.

Nous encourageons la Rapporteuse spéciale à prendre toute la mesure de l'importance des éléments de la mondialisation sur lesquels s'appuie le développement des formes contemporaines d'esclavage. S'attaquer à leur caractère économique – qui, selon INTERPOL, représente la deuxième source de rentabilité illicite au monde et cela juste pour l'une de ses formes – la traite des êtres humains-, ce serait, en effet, atteindre leur point vulnérable ainsi que lutter contre le blanchiment d'argent des énormes profits générés par cette infraction. Cette convergence d'approches qui combine la perspective des droits de l'homme et l'analyse économique, nous paraît une piste à explorer pour réduire les atteintes à la dignité humaine et, en même temps, contrecarrer la fortune et l'apparence de respectabilité des auteurs dissimulés de cette violation des droits de l'homme.

En Côte d'Ivoire, des jeunes filles sont cherchées en brousse par des femmes qui promettent à leurs parents de leur donner une bonne éducation une fois arrivée à la capitale. En réalité, elles le placent comme bonnes à tout faire dans des ménages abidjanais et vont, chaque mois, récupérer leur maigre salaire disant à la fille que cette somme est gardée sur un compte pour leur retour. Ces jeunes filles, victimes du phénomène de la traite à l'intérieur de leur pays, travaillent souvent 12 heures par jour, sans repos hebdomadaire, sans aucune scolarisation et subissent de plus les injures et mauvais traitements de la patronne. A ce propos, le Bice a décidé de prendre une position protectionniste concernant les jeunes filles domestiques de plus de 15 ans afin que leurs droits fondamentaux soient respectés, tout en luttant contre l'emploi des filles de moins de 15 ans.

Plus de 21 000 filles ont été ainsi accompagnées par les projets du Bice qui se focalisent sur les aspects suivants :
> Amorce d'un changement des mentalités : Grâce à un plaidoyer régulier, des actions au niveau des médias, bon nombre d'abidjanais portent aujourd'hui un autre regard sur l'activité des jeunes filles domestiques. Ces jeunes filles existent maintenant réellement en

tant que personnes reconnues, dont les services rendus sont reconnus.
> Auto-valorisation et regain de l'estime de soi : Grâce à ce changement de regard, les jeunes filles domestiques se sentent valorisées, gagnent en assurance et ce travail, d'une activité subie, seule issue pour une jeune fille analphabète pour survivre en ville ou gagner de l'argent en vue de se constituer un trousseau de mariage, devient une réelle profession, même si cette activité reste transitoire pour la majorité des filles. Les aînées savent qu'elles ont des droits, des moyens de recours contre les injustices et abus subis.
> Du marché de bonnes à l'agence de placement : Un bon nombre de placeurs de ces filles sont passés eux aussi d'une logique d'exploitation de la pauvreté de ces filles, de leur ignorance, à une logique professionnelle. Ils sont devenus des agences de placement, mettant en relation l'offre de services et la demande des ménages, ceci dans un cadre légal, respectueux du droit du travail et des droits de l'enfant.
> La loi du plus fort n'est plus forcément la meilleure : Nous notons aussi un changement dans l'attitude des policiers. Lors de litiges opposant une jeune fille à son employeur, celle-ci n'a plus systématiquement tort et n'est plus gardée à vue comme une coupable.
> Un numéro vert pour les enfants en difficulté : Les situations de maltraitance dont étaient accablées certaines jeunes filles domestiques, en particulier les plus jeunes, ont incité le Bice à créer un numéro de téléphone gratuit où tous les enfants et adultes peuvent appeler pour signaler une situation de détresse.
> Vers une professionnalisation reconnue : Les inspecteurs du travail acceptent de régler les litiges entre employeurs et employés alors qu'auparavant, cette activité était considérée du secteur informel et ne pouvait pas prétendre à un règlement par le droit.
> Une approche qui fait tache d'huile : L'approche « droit » développée par le Bice a été aussi développée par les centres de formation des jeunes filles domestiques organisés par les religieuses dans les différentes paroisses de la ville. L'Unicef a intégré dans le plan de coopération avec le gouvernement ivoirien la problématique du travail domestique des enfants et en particulier des filles domestiques. Le Ministère du Travail en exécution du programme IPEC en partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT) a inscrit dans la liste des travaux dangereux, conformément aux exigences de la Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants, certaines tâches exécutées par les filles domestiques.

De même, en contravention à la Convention No182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants - reconnues comme une forme contemporaine d'esclavage - le Bice voudrait attirer l'attention sur le cas des enfants qui se trouvent sur le marché de fruits et légumes d'Abasto à Asunción (Paraguay). Ces enfants sont exploités par le travail, mais également par la prostitution infantile car les conditions de vie très précaires de nombre de familles créent leur délaissement dans la rue, scène de contrebande liée au commerce de la drogue, et qui les expose à une défaillance sanitaire et éducative augmentant le risque de maltraitance. A travers son appui au projet Callescuela, le Bice vise à renforcer le lien des enfants avec leurs familles. Par une approche globale entre enfants, familles et communautés, nous tentons de recréer une unité qui, en diminuant le risque de maltraitance, permette aux enfants de trouver un travail véritablement adapté à leur autonomie et à leur épanouissement.

Dans la lutte contre ces formes contemporaines d'esclavage, le Bice a constaté le succès de notre approche globale sur le terrain et c'est la raison pour laquelle nous invitons la Rapporteuse spéciale à tenir compte de cette méthode dans le cadre de ses travaux.

Le Bice voudrait également suggérer à la Rapporteuse spéciale de dédier son prochain rapport thématique à la question de l'état de la coopération juridique à la fois entre

organisations intergouvernementales et Etats et entre Etats eux-mêmes dans la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage afin de mieux cerner l'ordre juridique international disponible en la matière pour rendre plus effectif le combat contre ce fléau. Cette étude pourrait, entre autre, recenser :

1) l'état des ratifications et des réserves posées aux instruments juridiques internationaux se rapportant aux formes contemporaines d'esclavage ;
2) les bonnes pratiques découlées de ces ratifications ainsi que les difficultés d'application persistantes au niveau national ;
3) l'évolution des budgets des Etats et des agences affectés à la mise en œuvre de ces dispositifs.

Dans une lutte concertée contre les formes contemporaines d'esclavage, le Bice appelle les Etats à :

1) transposer au sein de leur droit interne, les dispositifs internationaux déjà ratifiés ou, le cas échéant, de procéder, dans les meilleurs délais, à leur ratification et mise en œuvre ;
2) harmoniser leur législation internationale afin de favoriser la coopération internationale, policière et judiciaire contre le caractère transnational des formes contemporaines d'esclavage ;
3) constituer, en étroite collaboration avec les ONG, des groupes de formation ciblée pour que tous les acteurs concernés sachent adapter dans le temps leurs réponses à cette infraction criminelle.